

SCANNED TO ASGML.

8. 4r

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

CHECK
AGAINST DELIVERY

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONFIDENTIAL

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



MBU

البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

54^{ème} Série des Assemblées des Etats membres de l'OMPI

Genève, 22 -30 septembre 2014

**Déclaration de S. E. M. Boudjemâa Delmi, Ambassadeur,
Représentant Permanent de l'Algérie à Genève**

**Mme. La présidente,
M. Directeur général,
Excellences
Mesdames et Messieurs**

Permettez-moi, au nom de ma délégation, de féliciter M. Francis Gurry pour son élection à la tête de l'OMPI et l'assurer de notre pleine coopération dans l'accomplissement de sa mission. Nos félicitations s'adressent également à vous, Mme la Présidente, pour la disponibilité dont vous avez fait montre ainsi que la qualité et l'efficacité des actions déployées tout au long de la présidence de cette assemblée.

L'Algérie s'associe à la déclaration faite par le Kenya au nom du Groupe africain.

Mme la Présidente,

La propriété intellectuelle est un instrument important pour promouvoir l'innovation technologique et la créativité culturelle, pour autant que la dimension développement y soit pleinement intégrée.

Au-delà de sa mission visant à promouvoir et à protéger l'innovation et la créativité, l'OMPI est également tenue de faciliter le transfert de technologie aux pays en développement.

Ces Assemblées sont une occasion propice pour évaluer les progrès réalisés et nous permettre de définir des stratégies concertées qui seraient à la hauteur des attentes.

A ce titre, certaines questions devraient se voir accordées, au cours de ces assemblées de l'OMPI, une priorité particulière dans le cadre de solutions concertées et consensuelles:

Il s'agit d'abord, de l'ouverture de deux bureaux extérieurs en Afrique durant le biennium 2014/2015, bureaux qui contribueront, sans aucun doute, à combler le fossé technologique entre les régions et promouvoir la propriété intellectuelle sur le continent africain.

A cet égard, le projet de principes directeurs issus des consultations informelles représente une bonne base de travail pour la poursuite des discussions.

Il est question ensuite, de la promotion de conditions propices à l'établissement de normes juridiques internationales plus équilibrées et orientées vers le développement. Dans ce contexte, il est important que les négociations au sein de l'IGC pour la protection des Ressources Génétiques, des Savoirs Traditionnels et du Folklore progressent et soient couronnées de succès.

L'Algérie, est convaincue qu'il y a un besoin pressant de volonté politique pour mener à bien la finalisation des travaux de l'IGC et donc l'élaboration d'un programme de travail pour ce Comité qui aurait pour objectif et vocation l'adoption d'un ou de plusieurs instruments juridiquement contraignant.

Il s'agit en troisième lieu, en termes de droits d'auteur, de favoriser un accord sur un programme de travail approprié pour les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et services d'archives, ainsi que les Institutions de l'enseignement et de la Recherche, en vue de développer un ou plusieurs instruments juridiques internationaux.

Quatrièmement, et concernant plus spécifiquement l'enregistrement des dessins et modèles industriels, il est important que les efforts visant à réunir les conditions favorables à la tenue d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité, tiennent dument compte des demandes légitimes de plusieurs délégations visant à inclure un article qui ouvre la voie à une saine coopération qui se déclinerait en assistance technique et en renforcement des capacités.

En cinquième et dernier lieu, ces assemblées devraient accorder à la question de la gouvernance une attention renouvelée. La meilleure voie pour y parvenir réside, sans doute, dans le lancement d'un processus formel pour un échange de vues transparent de toutes les propositions présentées par les Etats membres en matière de gouvernance. Un tel processus de réflexion et de concertations est de nature, nous l'espérons, à déboucher sur la mise en place au sein de l'OMPI d'une architecture de gouvernance plus transparente, plus équitable et plus inclusive.

Mme la Présidente,

Je voudrais terminer cette prise de parole en réitérant, une fois de plus, comme je l'ai fait au début de ma déclaration l'importance que nous attachons à la mise en œuvre de l'Agenda de Développement qui doit demeurer une priorité stratégique au sein de l'OMPI.

De fait, notre Organisation devrait poursuivre et multiplier ses efforts pour intégrer le développement dans tous ses programmes et activités, tout en réformant et en augmentant l'assistance technique et le renforcement des capacités en faveur des pays en développement.

Sur toutes les questions que je viens d'évoquer et qui sont inscrites à l'ordre du jour de nos assemblées, nous devrions faire preuve d'écoute attentive, de compréhension réciproque, d'engagement renouvelé et de coopération sincère pour que soit possible l'émergence de solutions équilibrées et consensuelles. Ma délégation est pleinement engagée dans cette voie.

Je vous remercie pour votre aimable attention